



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale de Bretagne
sur l'élaboration du plan local d'urbanisme
et des zonages d'assainissement des eaux usées
et pluviales d'Audierne (29)**

n° MRAe 2020-007976

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai qui lui était imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 2 mars 2020. Le délai de trois mois initial a été prolongé en application de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période. En conséquence la MRAe est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

La présente information sera :

- notifiée à la personne publique responsable ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 14 septembre 2020

La présidente de la MRAe Bretagne

Aline Baguet